# Professeurs stagiaires : Tout va très bien ?

Le 2 novembre dernier, les services des ressources humaines du ministère a publié une étude relative au dispositif « d'accueil et de formation » des professeurs stagiaires ; à ce titre, toutes les académies (sauf Montpellier pour le premier degré) ont été sondées.
Cette note laisse apparaître un bilan mitigé pour le second degré et semble plus positive pour le premier degré. Elle nous apparaît bien en dessous de la réalité.

Le premier point notable est la grande disparité de traitement des Professeurs des écoles stagiaires (PES). Par la note de cadrage national, le ministère a laissé toute latitude aux recteurs. Il apparaît une disparité territoriale entre le nord et le sud de la Loire qui accueille beaucoup moins de PES. Selon cette étude, peu de demandes de changement d'affectation auraient été faites et environ 50 % des demandes satisfaites.
La dite note de cadrage devait éviter aux stagiaires les classes de CP, de CM2, les Zones d'Éducation Prioritaire (Zep) et les Réseaux ambitions réussite (Rar). Mais de fait, des stagiaires ont été affectés sur tous types de postes.

Pour la DGRH, il y aurait eu moins de démissions que les années précédentes et moins d'arrêts maladie. Peu de stagiaires seraient actuellement en difficulté (66 signalements au niveau national) et un dispositif d'alerte et d'accompagnement serait prévu dans la plupart des académies. Nous nous étonnons de ces chiffres qui ne correspondent pas du tout au retour que nous avons des académies. Plus encore, il convient de pondérer le satisfecit de la DGRH. Tout d'abord dans beaucoup d'académies, les collègues PES se sont trouvés placés en responsabilité à compter du mois de novembre, impossible donc pour l'administration, de statuer sur leur situation au 2 novembre dernier !

Par ailleurs, il est fondamentalement injuste que les stagiaires ne soient pas traités de la même façon qu'ils soient à Créteil ou à Nice. Certes, le nombre de stagiaires n'est déjà pas le même, mais cela constitue une rupture de l'égalité de traitement du fonctionnaire sur le territoire.
Ainsi, 66 % des stagiaires ont été affectés en brigade de remplacement contre 34 % en école. Par ailleurs, 13 % des stagiaires ont été affectés en éducation prioritaire (contrairement aux recommandations de la fameuse note de cadrage ministérielle). Il apparaît même que dans certaines académies les stagiaires seraient plus nombreux en Zep que dans les écoles jugées classiques (Aix Marseille, Amiens, Besançon, Caen, Guyane, Martinique).
De même, selon la DGRH, les CP et les CM 2 auraient été évités ; nous nous étonnons d'une telle affirmation qui est contraire aux remontées du terrain que nous avons.
Autre inégalité de traitement, les tuteurs sont soit des Maîtres d'accueil temporaires, des Conseiller pédagogiques de circonscription ou des Professeurs des écoles maîtres formateurs. Pour la CGT Educ'action, tous les tuteurs doivent être des formateurs formés, ceci sur l'intégralité du territoire.
De même, les tuteurs sont parfois bien éloignés du lieu d'affectation des stagiaires ; ce qui complique donc singulièrement l'accompagnement dans la formation.
Plus encore, des disparités départementales existent quant aux conditions d'exercices : stagiaires affectés à l'année sur une classe, stagiaires faisant office de remplaçants…
Inégalités aussi quant aux conditions de validation : dans certaines académies, les inspecteurs évaluent les stagiaires au travers d'une "visite", dans d'autres cas l'inspecteur effectue une simple coordination.
Cette étude confine à l'angélisme et nous nous étonnons que le ministère ait été en mesure de publier de tels résultats au mois de novembre ; en effet, beaucoup de stagiaires n'étaient pas encore sur le terrain ! Les résultats sont donc a minima très lacunaires.

**Pour la CGT Educ'action, ce dispositif a montré l'ampleur de ses carences.**
**Nous revendiquons le recrutement au niveau licence et une validation niveau master 2 de deux années de formation délivrées au sein d'un IUFM ; ainsi qu'une entrée progressive dans le métier par une pratique accompagnée.**
**Nous revendiquons un cadrage national afin que tous les stagiaires soient traités équitablement, que tous les tuteurs soient eux aussi formés ou engagés dans un processus pour le devenir.**
***Dans l'immédiat, la CGT éducation revendique un allègement de service.***

## Nouvelles saignées en 2011 !

Les dotations budgétaires des départements sont tombées et il ne s'agit vraiment pas d'une bonne nouvelle : 8 967 postes en moins dans le primaire.
Le ministère estime que 5 600 postes étaient en surnombre, seuls les 3 367 autres seraient des suppressions pures…
Dans cette loterie confinant quasiment à la plaisanterie de mauvais goût, le ministère a alloué dans sa grande bonté des dotations positives à 9 départements : la Haute Savoie, l'Isère (+ 1 poste), la Vendée ( +2) et la Loire Atlantique ( + 5 ).
Tous les autres départements font l'objet de suppressions avec une attention toute particulière pour les départements socialement les plus défavorisés. Ainsi, le Nord de la France et l'académie de Créteil sont particulièrement touchés.

Pour couronner le tout, courageusement, le ministère a décidé de reporter les mesures de carte scolaire se déroulant habituellement au cours du mois de février, au-delà des élections cantonales, fin mars.
Il s'agit bien du signe que les opérations de cartes scolaires vont être particulièrement difficiles.
Seront visés les postes de RASED (réseaux d'aides) occupés par des enseignants non spécialisés (dans la majorité des cas ces postes se situent dans les zones les plus difficiles), les CP dédoublés, les « dynamiques pédagogiques », les classes de maternelle (certaines Inspection académique appliquent très strictement la limite des 3 ans révolus), les titulaires remplaçants ….

C'est pourquoi nous appelons les personnels à être tous en grève le jeudi 10 février et à envisager les suites afin d'obtenir un budget à la hauteur des enjeux.

*Fabienne Chabert*